



1^{ER} DEGRÉ COMMUN

LE MÉTIER ET LA FORMATION

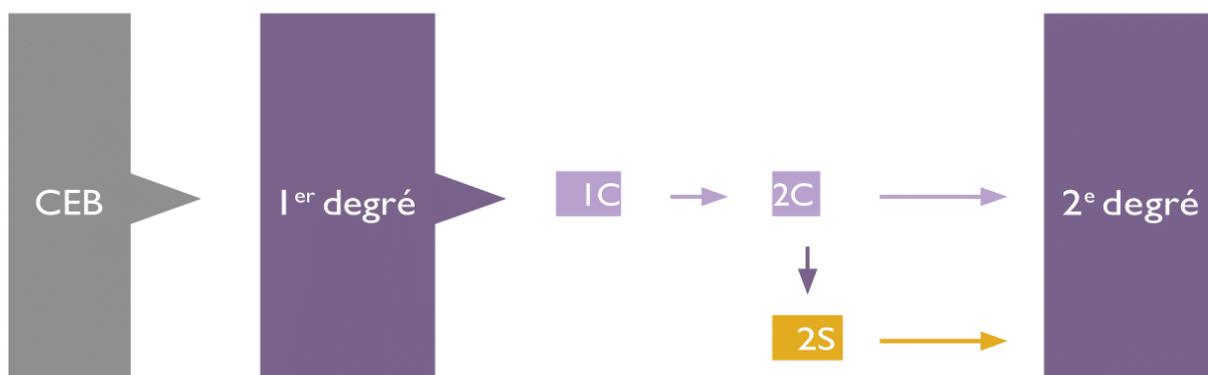
Le 1^{er} degré commun a pour buts :

- d'amener tous les jeunes aux socles des compétences à 14 ans et de leur décerner le certificat de l'enseignement du premier degré : CEID ;
- de donner l'accès à n'importe quelle 3^e année en permettant à des élèves d'exercer les compétences requises à 14 ans ;
- d'observer les potentiels divers de chaque élève en vue de recueillir des éléments d'information susceptibles d'aider à son orientation ;
- d'élaborer et de réaliser avec les élèves des projets individuels et collectifs de scolarisation et de socialisation motivants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ayant obtenu le certificat d'études de base (CEB) ;

PARCOURS POSSIBLE



LA GRILLE HORAIRE

	1C	2C	2S
Formation commune :			
Religion catholique	2h	2h	2h
Étude du milieu	4h	4h	4h
Sciences	3h	3h	3h
Mathématiques	4h	5h	5h
Français	6h	5h	5h
Langue moderne (néerlandais ou anglais)	4h	4h	4h
Éducation artistique	1h	1h	/
Éducation physique	3h	3h	3h
Éducation par la technologie	1h	1h	1h
Activités complémentaires			
Travail du bois	1h	/	/
Travail du métal	1h	/	/
Initiation à l'électricité	/	1h	1h
Informatique	/	1h	1h
Coaching	1h	1h	1h
Total	31h	31h	30h

Diplôme obtenu à la fin de 2^{ème} année : CEID